

AR Prefecture

046-214601783-20231123-DEL\_2023\_035-DE  
Reçu le 24/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric LASCOMBES, Maire.

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	08
Votants	10

**Date de la convocation :** 03 novembre 2023

**Présents :** ADENOT Loïc, ANTOINE Yohan, BONNEVAL Laura, BATTISTON Jennifer, DELAGNES Claude, DURAND Valérie, LASCOMBES Éric, SCHAEFFER Marguerite

**Excusés :** MAURY Corine, MAURY Gérard, VANDERWALLE Pascal

**Procurations :** MAURY Gérard donne procuration à LASCOMBES Éric.  
MAURY Corine donne procuration à DURAND Valérie

Madame BATTISTON Jennifer a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : Tarifs location salle polyvalente 2024**

Monsieur le maire propose de modifier partiellement les tarifs, délibération 030 « **Projet contrat et règlement salle polyvalente** » du 28 octobre 2021 pour les locations relatives à la salle polyvalente qui auront lieu sur l'année 2024.

**CONSIDERANT** que les coûts fixes et d'entretien ont fortement augmenté, les tarifs doivent être changé et prendre en compte ces derniers,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, la modification des tarifs suivant à partir du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

**TARIFS**

Particuliers résidant sur la commune Associations extérieures à la commune	Tarif 1 journée (de 8 h à 18 h impérativement, sauf week-end)	Tarif week-end (y compris le samedi soir ou autres 2 jours)
Option 1 : Espace salle polyvalente	77.5 €	155 €
Option 2 : Espace salle polyvalente + sono, vidéo projecteur et son écran	90.0 €	180 €
Option 3 : Espace salle polyvalente + cuisine	115.0 €	230 €
Option 4 : Espace salle polyvalente + cuisine + sono, vidéo projecteur et son écran	127.5 €	255 €
Forfait journée supplémentaire dans la limite d'une semaine totale de location		10 €

Particuliers extérieur à la commune	Tarif 1 journée (de 8 h à 18 h impérativement, sauf week-end)	Tarif week-end (y compris le samedi soir ou autres 2 jours)
Option 1 : Espace salle polyvalente	155 €	310 €
Option 2 : Espace salle polyvalente + sono, vidéo projecteur et son écran	180 €	360 €
Option 3 : Espace salle polyvalente + cuisine	230 €	460 €
Option 4 : Espace salle polyvalente + cuisine + sono, vidéo projecteur et son écran	255 €	510 €
Forfait journée supplémentaire dans la limite d'une semaine totale de location		20 €

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télèrecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Le Bourg 46350 LOUPIAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Associations de Loupiac	Tarif 1 journée (de 8 h à 18 h impéativement, sauf week-end)	Tarif week-end (y compris le samedi soir ou autres 2 jours)
(Comité des Fêtes, Sté de Chasse Loupiac <b>AR Préfecture</b> Informatique, Club des Aînés Ruraux, Anciens Combattants, APE 2023 046 21 46 01 789 - 20231123-DEL_2023_035-DE Reçu le 24/11/2023	1 mise à disposition gratuite/année	1 mise à disposition gratuite/année
Option 1 : Espace salle polyvalente	25 €	50 €
Option 2 : Espace salle polyvalente + sono, vidéo projecteur et son écran	29 €	58 €
Option 3 : Espace salle polyvalente + cuisine	37.5 €	75 €
Option 4 : Espace salle polyvalente + cuisine + sono, vidéo projecteur et son écran	41.5 €	83 €
Forfait journée supplémentaire dans la limite d'une semaine totale de location		3 €

**Pour tous les utilisateurs, la participation aux frais d'électricité s'élève à 0.35 €/KWh - (Relevé contradictoire du compteur électrique au moment de la remise des clés)**

La cuisine est louée avec de la vaisselle pour 80 personnes. Une option peut-être souscrite pour doubler ce nombre au prix de 25 €.

Dans le cas où le locataire désigné ne sera pas le locataire effectif, notamment dans le but de bénéficier d'un tarif préférentiel, le prix réel sera réclamé ainsi qu'une pénalité de 100 €. Il en est de même pour les options non payées qui seraient utilisées.

Un chèque de dépôt de garantie de 500 € sera demandé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Délibération certifiée exécutoire le 24 novembre 2023

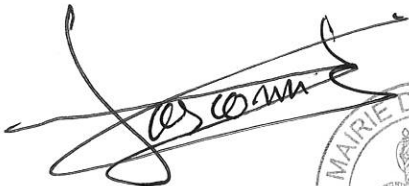

Enregistrée en Sous-Préfecture

Publiée et/ou notifiée le 24 novembre 2023

Le Maire,

Pour copie conforme :

Le Maire,

  
 Éric LASCOMBES  


  
 Éric LASCOMBES  


*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télerecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Le Bourg 46350 LOUPIAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*